

> Fabricants de médicaments

## Précisions concernant l'inscription de plus de deux formats à la *Liste des médicaments*

Selon le point 1.1 *Prix de vente garanti* de la [Liste des médicaments](#), le nombre de formats pouvant être inscrits pour un même médicament (DIN) est limité à deux. Ce nombre peut passer à trois pour un même médicament (DIN) lorsque l'utilité thérapeutique de plus de deux formats est établie.

### Formats non inscrits à la Liste

Précisons que **les formats d'un même médicament (DIN) qui ne sont pas inscrits à la Liste respectent également ce qui est prévu à l'engagement des fabricants lorsqu'ils :**

- ont le même **prix de vente garanti (PVG) unitaire** que celui soumis à la Liste;
- sont un multiple des formats déjà inscrits à la Liste.

### Exemples fictifs

Voici des exemples d'application des critères pour l'inscription des formats.

Code DIN	Fabricant	Format (Co.)	Prix unitaire (\$)	Si respect du PVG : exemples de formats qui respectent les critères
00001111	1	50	0,7423	250, 300, 500, 1000 Co. et autres multiples de 50 et 100 Co.
00001111		100	0,7423	
00003333	2	60	0,7423	120, 180, 300, 1000 Co. et autres multiples de 60 et de 500 Co.
00003333		500	0,7423	

### Correction des inscriptions de plus de deux formats à la Liste

Dans un souci de conformité avec le point 1.1 *Prix de vente garanti*, nous appliquerons dorénavant uniquement le critère d'utilité thérapeutique pour l'inscription d'un troisième format. Lors d'une prochaine mise à jour de la Liste, des corrections y seront apportées afin de ne conserver que deux formats pour les médicaments visés.

#### Aux fabricants concernés par ces corrections

Nous vous transmettrons un courriel dans les prochains jours afin de connaître votre choix de formats à conserver à la Liste.

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin de connaître le processus de modification d'un format à la Liste, veuillez nous contacter par courriel à l'adresse suivante : [fabricants@ramq.gouv.qc.ca](mailto:fabricants@ramq.gouv.qc.ca).